



PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2016

VILLE DE COURNON

Comme nous l'avions annoncé lors du ROB, l'exercice consistant à bâtir le budget 2016 n'a pas été des plus faciles. Vous en connaissez la raison majeure qui devrait normalement et malheureusement se poursuivre en 2017 avec les baisses de dotations de l'Etat. Nous y sommes parvenus, en respectant nos valeurs que sont : l'éducation, le social, la petite enfance et le respect de nos aînés. Bien sûr, nous aurions souhaité pouvoir investir davantage, sachant que beaucoup d'entreprises locales connaissent de grandes difficultés. Cependant et comme vous pourrez le constater, l'enveloppe d'investissement est significative bien que nous inscrivions toujours une enveloppe d'emprunt inférieure au remboursement de la dette.

C'est avec l'engagement et la compréhension de tous, élus, services, responsables associatifs que nous y sommes parvenus, tout en regrettant des décisions nationales qui font trop peu de place aux réalités de la proximité locale.

I – LES EQUIPEMENTS STRUCTURANTS

Pour 2016 cette enveloppe de crédits s'élève à 1 401 400€.

Certains équipements font déjà l'objet d'une inscription budgétaire, comme le nouveau restaurant scolaire de l'école Bournel. D'autres crédits sont prévus pour de nouveaux projets comme la toiture du complexe JL. Bertrand ou encore les travaux pour l'installation de l'épicerie sociale et solidaire. D'autres investissements sont réalisés par tranche chaque année, tel que l'aménagement de la zone de loisirs et des berges de l'Allier. Depuis plusieurs années nous avons également inscrit d'importants crédits en travaux de voirie et de réseaux. Les projets dans ce secteur sont : l'aménagement de la place Lichtenfels et de la place des Dômes ainsi que la place du Souvenir Français.

II – LES INVESTISSEMENTS RECURRENENTS

Parallèlement à ces équipements structurants, il est important, outre d'apporter aux services municipaux les moyens d'assurer leurs missions, de maintenir l'état de notre patrimoine immobilier. C'est pourquoi, chaque année, des crédits sont réservés aux acquisitions et aux travaux nécessaires dans les bâtiments communaux. Pour 2016, cette enveloppe de crédits s'élève à 1 760 800€. Elle englobe aussi bien les acquisitions foncières que le matériel informatique, l'achat de mobilier que les travaux dans les écoles, les plantations que les travaux de voirie ...

Notre finalité est donc bien de répondre aux besoins et aux attentes des Cournonnais et des services municipaux, mais elle doit se réaliser dans le respect des équilibres financiers et budgétaires.

III – LE BUDGET PRIMITIF 2016

Le BP 2016 s'établit à :

	Section d'investissement	Section de fonctionnement
<u>DEPENSES</u>		
Crédits votés au BP	5 467 935,14	26 647 380,00
Reports 2015	1 554 965,00	
Résultat reporté	2 541 364,86	
Total des dépenses	9 564 265,00	26 647 380,00
<u>RECETTES</u>		
Crédits votés au BP	5 467 330,00	25 288 354,76
Reports 2015	1 921 935,00	
Résultat antérieur reporté		1 359 025,24
Part du résultat 2015 affectée	2 175 000,00	
Total des recettes	9 564 265,00	26 647 380,00

Nous allons étudier successivement, par chapitre, les sections de fonctionnement et d'investissement. Pour cette dernière, **seules les propositions nouvelles**, sur lesquelles porte le vote du Conseil municipal, seront abordées.

A – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

LES DEPENSES

26 647 380

1) Les charges à caractère général :

4 945 560

Elles regroupent toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement des services et des équipements de la Ville. Les charges de bâtiments : eau, électricité, chauffage, téléphone, affranchissement ... représentent 1 066 525€ ; l'entretien des biens : bâtiments, véhicules, matériel, voirie ... est inscrit pour 421 370€ ; les achats : petit matériel, outillage, fournitures de bureau, alimentation, carburants... s'élèvent à 1 076 915€ ; la somme consacrée aux fournitures des travaux en régie est de 388 900€ ; à ce chapitre important figurent également : les frais de maintenance et contrats de prestations (345 630€), les assurances (124 100€), les frais d'études et honoraires (237 600€), les taxes foncières (76 500€), les frais de mise en décharge (120 000€), les frais d'animation péri scolaire, culturelle et festive (597 715€), les frais de formation (45 000€), les frais de locations et les charges locatives (199 340€), les concours divers (42 245€), les frais de communication (91 720€), les frais de documentation (35 350€), ...

Ce chapitre s'inscrit dans une enveloppe en diminution de - 7,37% par rapport au BP 2015, soit - 393 595€. Malgré l'augmentation de certaines matières premières, comme l'alimentation (repas bio) ou la hausse des tarifs de mise en décharge, la baisse de ce chapitre est rendue possible par diverses économies réalisées : tarifs des énergies plus avantageux grâce au groupement de commande avec Clermont Communauté (- 95 600€), enveloppe de crédits alloués aux travaux en régie (- 75 400€), fêtes et cérémonies (- 63 385€), tarifs des carburants en baisse (- 40 000€), téléphonie (- 17 620€)...

2) Les charges de personnel :

15 158 130

Les charges de personnel s'infléchissent de - 1,10%, soit - 167 930€. Un travail de fond a été réalisé sur la masse salariale qui commence à produire ses effets. Nous espérons que ce travail démontrera son efficacité les années à venir en permettant d'autres économies.

La préparation budgétaire est particulièrement délicate concernant la masse salariale, qui est une part très importante des dépenses de fonctionnement du budget. L'importance de cette somme est en soi une difficulté car un petit pourcentage, en plus ou en moins, représente 150 000€.

Ensuite, lors des inscriptions budgétaires nous manquons de visibilité car nous ignorions si le point d'indice de la fonction publique serait augmenté ou non, et si oui, à partir de quand.

Enfin, la gestion du personnel devient de plus en plus difficile car de nombreux départs en retraite sont différés : le montant des pensions étant souvent inférieur à ce qu'espéraient les agents, ceux-ci décident de prolonger leur carrière quelques mois ou années.

3) Les atténuations de produits :

15 000

Cette ligne budgétaire existe depuis 2014. Il s'agit du FPIC (fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales) versé par Clermont Communauté et répercuté sur ses communes membres. C'est le premier mécanisme de péréquation horizontale qui consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes, pour la reverser à d'autres intercommunalités et communes moins « favorisées ». Une montée en puissance de ce mécanisme est prévue chaque année.

4) Les autres charges de gestion :

3 507 580

Les principaux crédits de ce chapitre sont les subventions et participations de la commune aux organismes publics ou privés et, pour une plus faible part, les indemnités et cotisations des élus. L'évolution de ce poste est de + 0,48%, soit + 16 590€.

Les dépenses liées aux élus restent quasiment stables : - 2 770€.

Un crédit de 18 400€ est inscrit pour les admissions en non valeur concernant la taxe locale sur la publicité extérieure et portant sur des entreprises non solvables.

Une augmentation de 11 280€ est prévue pour la participation de la commune aux syndicats intercommunaux auxquels elle adhère : SIEG, SMAF et SIVOS.

Globalement, les subventions baissent de 47 370€ : pas de changement pour le CCAS, + 10 500€ pour les budgets annexes Cinéma, Astragale et Transports et - 57 870€ pour les subventions aux associations.

Enfin, le reversement d'une partie de la participation de la CAF augmente de 37 050€ puisque la recette est plus importante.

5) Les charges financières :

705 730

Ce chapitre, qui regroupe les intérêts de la dette et les intérêts dus au SMAF, baisse de - 5,34%, soit - 39 785€.

Les intérêts dus aux organismes bancaires sont inférieurs à ceux de 2015, - 60 000€, compte tenu des taux d'intérêt qui se maintiennent à un très faible niveau et au décalage du remboursement d'un emprunt de 2015 en 2017.

Les intérêts dus au SMAF sont en nette hausse, + 32 030€ car ils dépendent des acquisitions ou des cessions réalisées par l'EPF SMAF pour notre compte.

6) Les charges exceptionnelles :

980

Les sommes allouées à ce chapitre permettent de pallier d'éventuelles annulations de recettes ou pour des dépenses exceptionnelles.

7) L'autofinancement :

2 314 400

L'autofinancement se compose du virement à la section d'investissement pour 1 550 000€ et des amortissements pour 764 400€. Ces écritures d'ordre se retrouvent en recettes d'investissement.

LES RECETTES	25 288 355
---------------------	-------------------

1) Les atténuations de charges :

270 860

Elles représentent tous les remboursements sur traitements : remboursements des indemnités journalières par la sécurité sociale et des traitements par l'assurance du personnel. Elles peuvent varier d'un exercice à l'autre selon le nombre de dossiers de longue maladie, maternité, accident du travail...

2) Les produits des services :

1 402 060

Ils regroupent les recettes générées par : les concessions dans les cimetières, la facturation de l'école de musique, les entrées des spectacles culturels, les prestations péri scolaires (restaurants scolaires, accueil) et les participations des familles pour le CAM. Sont également comptabilisés les remboursements de charges par le CCAS, les dédommagements des assurances et les recettes de mutualisation des services avec Clermont Communauté.

Les crédits inscrits à ce chapitre sont en diminution par rapport à l'exercice précédent : - 6,81%, soit 102 480€. Les produits des services péri scolaires stagnent, voire baissent légèrement pour l'accueil. En 2015, nous avons encaissé plus de 96 500€ en indemnités liées au litige avec FAUN et en remboursement de facturation par le VALTOM. Cette somme n'est plus inscrite en 2016.

3) Les impôts et taxes :

17 834 685

Globalement, ce chapitre augmente de 3% par rapport à 2015, soit 519 995€.

Il correspond principalement au produit fiscal estimé des trois taxes « ménage » : taxe d'habitation, taxe sur les propriétés bâties et taxe sur les propriétés non bâties pour 12 370 000€, et aux reversements de Clermont Communauté : attribution de compensation et dotation de solidarité communautaire, pour 4 646 450€.

Pour les contributions directes, nous avons appliqué aux bases définitives de 2015 la revalorisation des valeurs locatives fixée par l'État, soit + 1%. Nous avons ensuite prévu un dynamisme des bases d'environ 1,5% pour la taxe d'habitation et 1% pour la taxe foncière sur les propriétés bâties. Cette année, nous avons également estimé pour la première fois le produit supplémentaire généré par la majoration de la valeur locative cadastrale des terrains non bâtis situés en zone constructible à 120 000€. Le produit supplémentaire apporté par ces trois taxes est de 485 000€.

Les taux d'imposition restent inchangés.

A ces produits fiscaux s'ajoutent les produits de la fiscalité indirecte : la taxe sur l'électricité : 150 000€ (en diminution de 10 000€), la taxe locale sur la publicité extérieure : 120 000€ et la taxe additionnelle aux droits de mutation : 481 495€ (+ 51 495€ par rapport à 2015).

4) Les dotations et participations reçues :

4 568 420

Ce chapitre peut se décliner en trois parties :

- les dotations de l'État : la dotation forfaitaire pour 2 177 800€, la dotation de solidarité urbaine pour 467 400€ et la dotation nationale de péréquation pour 116 000€. De BP à BP, les dotations de l'État baissent de 16,25%, soit 535 585€. Cette diminution est le résultat de la baisse des concours financiers

de l'État à destination des collectivités territoriales (programme engagé sur 3 ans pour parvenir d'ici 2017 au redressement des comptes publics).

- les allocations compensatrices pour exonérations et dégrèvements décidés par l'État sont prévues pour 469 000€. Elles enregistrent, de BP à BP, une hausse de 6,81%, soit 29 900€. Seule la compensation touchant les exonérations de taxe d'habitation augmente.

- les subventions versées par les collectivités territoriales, l'État (notamment les remboursements du CNASEA) et d'autres partenaires, comme la Caisse d'allocations familiales. Ce sont d'ailleurs les subventions versées par cet organisme qui permettent d'inscrire des recettes supplémentaires à ce chapitre, qui augmente de 6,48%, soit 80 805€.

5) Les autres produits de gestion : **334 780**

Ce sont les loyers encaissés par la Commune pour le commissariat de police, l'immeuble de la poste, le local de la CPAM, les logements locatifs, mais aussi les locations de salles et les fermages. Cette ligne budgétaire est stable.

6) Les produits exceptionnels : **55 000**

Il s'agit du solde positif du bilan de gestion des bâtiments gérés par le SMAF, des certificats d'économie d'énergie et de quelques remboursements d'avois sur factures.

7) Les opérations d'ordre : **822 550**

- les travaux en régie : 810 350€
- l'amortissement des subventions : 12 200€

Ces écritures d'ordre se retrouvent, pour les mêmes montants, en dépenses d'investissement.

B – LA SECTION D'INVESTISSEMENT

LES DEPENSES	5 467 935
---------------------	------------------

1) Les dépenses d'équipement : **2 351 850**

- Les immobilisations incorporelles : 90 900€
 - Frais d'élaboration et modification du PLU : 35 000€
 - Frais d'études : 31 000€ : étude d'impact ZAC République : 25 000€, étude réhabilitation local à bateaux : 6 000€.
 - Frais d'insertions : 15 000€
 - Logiciels : 9 900€ : licences pour progiciel Cegid (gestion financière et ressources humaines) : 8 300€, licences tablettes service scolaire : 1 600€.
- Les subventions aux personnes de droit public : 50 000€

Depuis le transfert de la compétence éclairage public au SIEG, les sommes qui lui sont mandatées au titre de cette compétence sont considérées comme des fonds de concours. Ces fonds de concours sont amortis sur 15 ans. Ils prévoient la réalisation de travaux d'électrification pour 50 000€ en 2016.

- Les immobilisations corporelles : 454 950€

- Les terrains et constructions : 144 400€ ; acquisition allée des Rivages : 115 000€, achat des parcelles La Chaux Blanche : 11 300€, acquisition de parcelles diverses : 16 100€, documents d'arpentage : 2 000€.

- Les agencements et aménagements de terrains : 100 000€ ; 50 000€ sont prévus pour l'enrobé de la cour à l'élémentaire Bournel et 50 000€ pour l'enrochement des berges de l'Allier.

- Les équipements des cimetières : 15 000€ ; il s'agit de l'installation d'un nouveau bloc columbarium au cimetière de la Motte.

- Les installations générales et aménagement des constructions : 59 250€ ; il s'agit de l'inscription de crédits supplémentaires pour le restaurant scolaire Bournel : 14 000€ et pour les travaux de réaménagement à La Bulle : 12 500€. L'installation de vidéo projecteurs à l'élémentaire Aubrac et à l'élémentaire Bournel nécessite 13 750€. 14 000€ sont prévus pour l'amélioration de la Gestion Technique des Bâtiments. Il est nécessaire de changer la chaudière de la Mission Locale pour 4 000€ et le chauffe eau du commissariat de police pour 1 000€.

- Le matériel de lutte contre l'incendie : 3 000€ ; ces crédits permettront l'installation de nouveaux poteaux d'incendie.

- Les aménagements divers : 5 000€ sont dédiés à l'acquisition de bancs, tables... pour les berges de l'Allier.

- Le matériel de bureau et informatique : 61 000€ sont réservés cette année au renouvellement de nombreux copieurs dans divers services pour 46 950€ et dans les écoles pour 14 050€.

- Le mobilier : 5 000€ serviront à l'achat de mobilier pour l'installation de la mairie décentralisée à la maison des citoyens.

- Le matériel et outillage : 62 300€ ; les acquisitions de matériel prévues portent sur : du matériel au restaurant scolaire pour 3 800€, du matériel pour le service culture pour 8 500€, l'acquisition d'aérateurs au plan d'eau pour 25 000€, l'achat de sols souples pour les aires de jeux : 20 000€ et un complément pour le skate parc : 5 000€.

- Les travaux : 1 756 000€

- De bâtiments : 1 123 000€

Pour les immeubles à caractère administratif : 90 000€, dont 60 000€ pour les travaux d'installation de la police municipale dans de nouveaux locaux et 30 000€ pour les travaux d'accessibilité des bâtiments communaux.

Pour les bâtiments scolaires (maternelles, élémentaires et restaurants scolaires) : 259 500€ dont 35 000€ pour le remplacement de menuiseries dans les maternelles Aubrac et Dhermain, 110 000€ pour le changement de menuiseries à l'élémentaire Dhermain, 60 000€ pour la démolition de l'ancien restaurant scolaire de l'école Bournel, 50 000€ pour la maîtrise d'œuvre de la future cuisine centrale et 4 500€ pour des travaux dans la salle de musique de l'élémentaire Dhermain.

Pour les bâtiments culturels : 50 000€ pour des travaux à l'école de musique destinés à améliorer l'accueil du public.

Pour les bâtiments sportifs et de loisirs : 565 500€ dont 300 000€ pour le complexe sportif JL. Bertrand affectés au changement de la toiture, de portes de sécurité et à des travaux de peinture, 200 000€ pour l'aménagement des locaux du futur boulodrome qui devraient permettre de partager cet espace, 35 500€ pour le gymnase Boisset, 15 000€ pour des travaux aux vestiaires de la Plaine de jeux et 15 000€ pour la lutte contre la légionnelle.

Pour les bâtiments sociaux : 158 000€ dont 30 000€ pour l'aménagement de la maison des citoyens afin de recevoir la mairie décentralisée et 128 000€ pour l'épicerie sociale et solidaire.

- De voirie : 633 000€

Nous avons prévu de réaliser la place du Souvenir Français pour 159 000€, de continuer le jointement des pavés rue du Commerce pour 25 000€ et de terminer le carrefour des avenues Herriot et Hugo pour 35 000€. Une enveloppe de 200 000€ est prévue pour des travaux divers de voirie, 15 000€ pour les travaux d'accessibilité et 7 000€ pour l'enfouissement ou le raccordement de réseaux d'électricité ou de gaz. Nous maintenons nos efforts en faveur du quartier prioritaire en abondant le budget de 127 000€ pour la place de Lichtenfels et de 15 000€ pour la place des Dômes, en complément des crédits déjà inscrits. Enfin, l'aménagement de la zone de loisirs se poursuit avec 50 000€ de crédits.

2) Les dépenses financières :

2 293 535

Le remboursement en capital de la dette auprès des établissements bancaires s'élève à 1 900 005€ (en baisse de 8,96%) tandis que le remboursement de la dette au SMAF est inscrit pour 393 530€ au lieu de 230 000€ l'an passé, conséquence des acquisitions réalisées en 2015 par le SMAF pour le compte de la commune : maison place J. Gardet, locaux Kartin'gliss...

3) Les dépenses d'ordre :

822 550

- L'amortissement des subventions : 12 200€
- Les travaux en régie : 810 350€

Comme chaque année d'importants travaux sont réalisés en régie par les équipes municipales du CTM et des espaces verts.

En 2016, les agents communaux vont réaliser :

97 500€ de plantations, dont 16 000€ pour l'aménagement de la zone de loisirs, 7 000€ d'aménagement paysager du skate parc, 13 000€ de plantations pour la coulée verte Dhermain/Palavezy, 14 000€ d'aménagement paysager espace Ariccia/Palavezy, 7 000€ pour la liaison Palavezy 2^{ème} tranche, 8 500€ pour le parc du Morvan, 7 500 € pour le parc urbain du Grand Mail 3. Sont également prévues des plantations place de la Ribeyre et place des Dômes pour 10 000€. Enfin, le parking de l'Astragale sera arboré pour 7 500€ et l'allée longeant Simply sera refaite pour 7 000€ ;

181 400€ d'agencement et aménagement de terrains, dont 107 000€ pour la zone de loisirs, comprenant le gravillonnage des allées, la mise en place de portiques et de barrières et la clôture du nouveau mini golf, 32 500€ pour des aménagements divers (clôture verger des Vaugondières : 13 000, installation d'une sanisette place du Souvenir Français : 11 000...), 15 500€ pour l'arrosage de la plaine de jeux, 11 600€ pour les aires de jeux, 8 300€ pour la clôture de la maternelle Matisse le long du boulevard J. Curie et 6 000€ de platelage bois à l'espace Ariccia ;

30 000€ de travaux d'accessibilité dans les divers bâtiments communaux ;

24 000€ de fabrication de bancs et barrières de ville ;

17 000€ de travaux dans les bâtiments administratifs, dont 8 500€ de travaux d'électricité au commissariat de police, 5 000€ pour éclairer la fosse du service mécanique et 3 500€ pour l'entourage du monument aux morts ;

42 800€ de travaux dans les bâtiments scolaires, dont 7 200€ pour la reprise de la clôture et de l'entourage du toboggan à la maternelle Matisse, 14 500€ pour la pose d'une clôture et d'un portillon à la maternelle Dhermain, la pose de tableaux d'affichage dans les élémentaires Thonat et Aubrac pour 16 400€ et des travaux de peinture à l'accueil de l'élémentaire Bournel pour 4 700€ ;

8 950€ de travaux dans les bâtiments culturels, portant sur des travaux d'isolation et de peinture à l'école de musique pour 5 500€ et l'aménagement d'un local pour le matériel à la Coloc pour 3 450€ ;

57 050€ de travaux dans les bâtiments sportifs et de loisirs, dont 8 650€ pour la zone de loisirs (garde corps, rampe béton), 15 500€ de travaux au complexe F. Lavergne (création d'un bureau pour la gymnastique et peinture des vestiaires), 23 200€ de travaux au gymnase Gardet (local skis, vestiaires arbitres, peinture) et 9 700€ pour un local de rangement au gymnase de la Ribeyre ;

351 650€ de travaux de voirie, dont 255 000€ pour des travaux divers de voirie, 22 500€ pour la place de la Ribeyre, 21 000€ pour les travaux d'accessibilité, 19 200€ pour les abords du skate parc, 14 850€ pour la zone de loisirs et 19 100€ pour des aménagements de parking, rue Franche et vers les tennis ;

LES RECETTES

7 642 330

Elles sont composées de trois groupes : les recettes d'équipement (emprunts et subventions), les recettes financières (FCTVA, TA...) et les recettes d'ordre (soit de section à section comme l'autofinancement, soit à l'intérieur de la section comme les opérations patrimoniales).

1) Les recettes d'équipement :

2 181 130

- Les subventions : 333 000€

L'inscription de subventions dépend des programmes d'investissement prévus.

Cette année nous avons inscrit 130 000€ de fonds de concours pour l'aménagement de la place de Lichtenfels, 50 000€ de subvention CAF pour les travaux effectués à la Bulle, 75 000€ de DETR pour la toiture du complexe JL. Bertrand, 10 000€ de réserve parlementaire pour la place du Souvenir Français et 38 000€ de financement pour l'épicerie sociale et solidaire ;

Les amendes de police, quant à elles, sont inscrites pour 30 000€.

- Les emprunts : 1 848 130€

L'enveloppe d'emprunts pour 2016 est en augmentation par rapport à celle de 2015 qui s'élevait à 1 548 870€, mais reste inférieure au remboursement du capital de la dette.

2) Les recettes financières :

971 800

- Le FCTVA et la taxe d'aménagement : 950 000€

Depuis l'engagement de COURNON dans le dispositif du plan de relance, le FCTVA (qui représente la TVA payée par la Commune sur les travaux d'investissement) est reversé par l'État en N+1 et non plus en N+2. Il est variable d'une année à l'autre selon les dépenses réalisées et s'élève à 580 000€ cette année.

La taxe d'aménagement (en remplacement de la TLE) s'apprécie selon les permis de construire déposés et devrait représentée pour 2016 la somme de 370 000€.

- Le produit des cessions d'immobilisations : 21 800€

En 2016, les ventes ne portent que sur quelques parcelles de délaissés et ne représentent pas une somme importante.

3) Les recettes d'ordre :

4 489 400

- Les opérations d'ordre entre sections : 2 314 400€

Cette somme regroupe le virement de la section de fonctionnement pour 1 550 000€ et les amortissements pour 764 400€.

- L'affectation de l'excédent : 2 175 000€

Les résultats de l'exercice 2015 ont permis l'affectation en investissement d'une partie de l'excédent de fonctionnement, qui couvre le besoin de financement qui s'élève à 2 174 395€, compte tenu des reports 2015.

En conclusion, les objectifs que nous avons proposés lors du ROB pour la préparation de ce budget sont atteints :

- l'enveloppe d'emprunts est inférieure à 2 millions d'euros
- l'autofinancement a pu être maintenu à un montant significatif
- tous les services aux habitants sont assurés et ce, dans les mêmes conditions
- ce budget, préparé dans un contexte contraint, préserve les investissements

2017, année de reprise annoncée nous permettra peut-être un peu d'optimisme qui nous a souvent manqué lors de cet exercice. Nos efforts de maîtrise des charges de fonctionnement, de diminution de la dette pourtant longs à produire les effets, se font sentir. Notre dynamisme urbanistique ainsi que l'attractivité de Cournon grâce à ses équipements et ses services publics de qualité permettent d'amortir en partie les baisses de dotations de l'Etat et les effets du Glissement Vieillesse Technicité.

C'est dans cet esprit que nous continuons nos efforts pour que Cournon reste la ville solidaire où il fait bon vivre.